



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique du tourisme

Question écrite n° 6242

## Texte de la question

M. Léonce Deprez saluant avec enthousiasme les résultats particulièrement positifs du tourisme français, en cette année 1997, qui s'avère une année record, demande à Mme le secrétaire d'Etat au tourisme de lui préciser les perspectives de mise en oeuvre d'un plan de bataille pour l'avenir, en plusieurs points : d'une part, conserver le socle de clientèle française, moins versatile que la demande étrangère, en modernisant l'offre touristique et, d'autre part, élargir ce socle à des catégories sociales qui n'y ont pas accès actuellement, grâce à l'extension des chèques-vacances aux entreprises de moins de cinquante salariés, selon l'annonce qu'elle a faite, le lundi 1er septembre 1997, après avoir constaté l'excellence des résultats, alors prévisibles, du tourisme français, en cette année 1997.

## Texte de la réponse

La France demeure la première destination touristique, mais le nombre des vacanciers français a tendance à stagner et la durée des séjours se raccourcit. La baisse du pouvoir d'achat des ménages et l'extension continue de la précarité expliquent cette évolution. Plus d'un tiers des Français (37 %) ne part pas en vacances ; le temps des vacances, qui est un droit pour tous, indispensable pour reconstituer les liens sociaux et familiaux, souvent distendus par les difficultés sociales et économiques. L'élargissement de la clientèle française à des catégories sociales qui n'ont actuellement pas accès aux vacances constitue une priorité pour le Gouvernement. L'effort porte tout d'abord sur la poursuite et le renforcement du programme en faveur des hébergements touristiques à caractère social et familial, engagé depuis 1990 et renforcé par l'affectation des excédents de l'Agence nationale pour le chèque-vacances. Les crédits correspondants contribuent notamment à la rénovation des villages de vacances, des maisons familiales et des campings-caravanages, en particulier ceux qui sont situés en zone rurale et dans les régions de montagne. Ensuite, le Gouvernement s'attache à développer l'utilisation du chèque-vacances, particulièrement opportune pour les salariés modestes. Compte tenu de l'exonération de charges sociales dont bénéficient les fonds d'action sociale des comités d'entreprise, la pénétration du chèque-vacances dans les petites et moyennes entreprises, dépourvues de comité d'entreprise, est marginale. L'accès des sept millions de salariés des PME-PMI serait effectivement de nature à faciliter ou à permettre le départ en vacances de ces personnels. Aussi le Gouvernement a étudié un système qui faciliterait l'accès des salariés des PME au chèque-vacances, par le biais d'une structure paritaire de mutualisation qui recevrait les contributions des employeurs et l'épargne des salariés. Cette formule a été proposée aux partenaires sociaux.

## Données clés

**Auteur :** [M. Léonce Deprez](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6242

**Rubrique :** Tourisme et loisirs

**Ministère interrogé :** tourisme

**Ministère attributaire** : tourisme

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 17 novembre 1997, page 4041

**Réponse publiée le** : 2 mars 1998, page 1248